

Centre Communal d'Action Sociale

7, place de l'Hôtel de Ville

71170 CHAUFFAILLES

Tél. 03 85 26 55 23

E-Mail : ccas@chauffailles.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES**

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date des convocations
03/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi seize septembre à dix- heures le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Mme DUMOULIN Stéphanie

Nombre de membres :

Convoqués : 9
Présents : 7
Absents : 2

Etaient présents : Mmes DUMOULIN Stéphanie, BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, LABROSSE Marie-Claire, Mr MILLET Michel,

Absente ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie),

Etait excusé : BLONDEAU Philippe

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Marie-Claire TROUILLET est désignée secrétaire de séance

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2024

Vote : unanimité

III. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT SOCIAL A LA CCBSB

Il s'agit d'informer le conseil d'administration du renouvellement de la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale de Chauffailles et la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne de la mise à disposition de Madame Françoise LAROCHE Agente Sociale Principale 1ère classe, sous l'autorité de sa Présidente, pour exercer des missions d'entretien des matériels et locaux au sein du Pôle Enfance-Jeunesse, pour une durée d'un an à 28 h hebdomadaire et à compter du 1er septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente à renouveler tous les documents relatifs au renouvellement de cette convention.

Vote : unanimité

IV. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT SOCIAL A LA MAIRIE

Il convient d'établir une convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Mairie pour la mise à disposition de Madame Françoise LAROCHE, Agente Sociale Principale 1ère classe, sous l'autorité de sa Présidente, pour exercer des missions au service restaurant scolaire de l'école maternelle Bourgogne, pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2024 à raison de 5h00 hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente à renouveler tous les documents relatifs à l'établissement de cette convention.

Vote : unanimité

V. ANNULATION ABONNEMENT UNCCAS

N'utilisant que la version électronique de l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale), il convient d'annuler l'abonnement annuel du format papier à compter de cette année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente à annuler l'abonnement annuel du format papier à compter de cette année 2024.

Vote : unanimité

VI. PRISE EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE

Il s'agit d'une mère seule, veuve qui vit avec ses 4 enfants, l'aîné âgé de 21 ans est à la recherche d'un emploi, il participe à certains frais du foyer. Les 3 plus jeunes sont scolarisés au Collège J. Mermoz et à l'école G. Colette.

Madame n'a jamais sollicité d'aide auprès des assistantes sociales.

Suite à de grosses factures d'eau et d'électricité, elle a dû demander des échéanciers.

Le quotient familial de cette famille est de 302 soit supérieur à celui retenu qui est 240.

La prise en charge est demandée pour 2 repas par semaine pour l'enfant âgé de 8 ans scolarisé à l'Ecole Gabrielle Colette à compter du 1^{er} septembre 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de ne pas accepter la prise en charge, le quotient familial étant supérieur à celui retenu.

Un courrier doit être fait au propriétaire par la mairie pour lui demander de faire une vérification d'une fuite d'eau éventuelle sur ce compteur d'eau

VII. TARIF PLACES DE PARKING A LA RESIDENCE AUTONOMIE

De nombreux résidents possèdent une voiture mais le nombre de garages est insuffisant et le parking est très souvent surchargé par les intervenants à domicile et les visiteurs. Il est proposé de mettre à la location certaines places et de les matérialiser.

Rappel : Tarif Garage 40,90 €/mois et tarif cave 25 €/mois

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte que soit appliqué le tarif de 15€/mois la place de parking.

Vote : unanimité

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- bilan semestriel CLAF : le CCAS est de plus en plus sollicité, deux à trois dossiers par CLAF. Les sollicitations sont variées : loyer, frais de cantine, participation au frais du Certificat Médical Circonstancié pour la mise en place de mesure de protection, factures électricité et chauffage, hébergement au camping pour répondre à de l'urgence. Il reste 300 € de budget pour les trois derniers mois de l'année.

- l'Association Culturelle Musulmane de Chauffailles (ACMC), en collaboration avec la mairie et l'ESAT Convergence, propose un projet avec les écoles primaires et les collèges de Chauffailles « protégeons nos enfants de la surexposition aux écrans ». Pour ce projet, différents intervenants et différentes actions avec la gendarmerie, France Addiction, la troupe de théâtre Nautilus, Espace d'échange pour les parents...

Le vendredi 6/12 soirée à l'ECB ouvert à tous avec la troupe Nautilus

- le 24/09 : journée de mobilisation nationale nommée « les vieux méritent mieux ! ». Elle est organisée par les différentes fédérations et organisations professionnelles de l'accompagnement des personnes âgées. Ces organismes réclament depuis de nombreuses années plus de moyens pour accompagner le Grand Age.

Le CCAS participera à cette action sous forme d'une lettre ouverte, elle sera publiée sur les réseaux sociaux de la ville.

- EHPAD : durant les période de canicule, plusieurs bénévoles sont passés dans les chambres pour proposer de l'eau aux personnes .

Revoir avec les professionnels pour qu'il y est un protocole écrit à disposition des bénévoles (liste des personnes qui ont de l'eau gélifiée, chariot à disposition avec tout le matériel nécessaire...)

Pour l'année prochaine, prévoir un appel aux bénévoles en amont pour avoir plus de monde.